

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 Décembre 2024 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 10

N° 6

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU PÔLE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 64

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DUHART – Mme CHAUFFARD
Mme DEBARBIEUX – Mme TINAUD-NOUVIAN – M ALVAREZ
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme FOURNIER-DULAC – Mme DELQUE

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme GONZALO à Mme CHAUFFARD
Mme ZUGARRAMURDI à M ALVAREZ
Mme ALBISTUR à Mme DELQUE

Absents excusés

M BIVES-TOURON – Mme LEDESMA

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Par délégation, le Vice-Président

N° 6 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU POLE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 64

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Le centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Pyrénées Atlantiques offre un service intercommunal permettant de pallier les absences en personnel des collectivités : le Pôle Missions Temporaires. Le Centre de Gestion prend non seulement en charge l'intégralité des démarches administratives, mais couvre également le risque chômage (versement des indemnités chômage à l'issue du remplacement). L'adhésion est gratuite et sans engagement : seul le service rendu est facturé.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- les missions peuvent durer d'une heure à plusieurs mois
- les modalités de facturation comprennent le traitement chargé de l'agent intervenant +10% de frais de gestion +30 € forfaitaires pour frais professionnels, par jour et par mission
- les interventions s'opèrent sur 16 métiers ciblés : agent d'entretien, agent polyvalent des services techniques, agent des espaces verts, agent polyvalent de restauration, responsable des services techniques, animateur de loisirs et périscolaire, aide à domicile, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de soins, ATSEM, agent de crèche, agent de gestion administrative, agent d'accueil, secrétaire de mairie, gestionnaire d'agence postale communale, expert administratif

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service,

Il est proposé au Conseil d'Administration

- d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 au Pôle Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et la demande d'intervention

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- adhère à compter du 1^{er} janvier 2025 au Pôle Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et la demande d'intervention

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

